



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Personnes atteintes d'un cancer – prise en charge soins de support

Question écrite n° 9074

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la prise en charge des soins de support pour les personnes atteintes d'un cancer, au-delà du cadre spécifique du cancer du sein. Ces soins – comprenant notamment des accompagnements psychologique, diététique, esthétique, physique, ou encore des approches telles que la sophrologie ou la kinésithérapie – sont essentiels pour améliorer la qualité de vie des patients tout au long de leur parcours de soins. Ils permettent de mieux supporter les traitements, de préserver l'estime de soi, de maintenir une activité physique adaptée et de prévenir les effets secondaires ou les rechutes. Une récente loi a renforcé la prise en charge de ces soins pour les femmes atteintes d'un cancer du sein, ce dont il faut se féliciter. Toutefois, ce cadre ne concerne pas à ce jour les personnes atteintes d'autres formes de cancer, alors même que leurs besoins sont similaires. Cette inégalité de traitement interroge, d'autant plus que les soins de support restent souvent peu accessibles dans les territoires ruraux, en raison d'un manque de structures d'accueil, de professionnels formés ou de financement dédié. Aussi, il lui demande quelle réponse elle entend apporter aux légitimes interrogations des personnes atteintes d'un cancer et quelles mesures concrètes elle envisage pour garantir un égal accès à ces soins sur tout le territoire, notamment en zone rurale.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9074

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6788